

**Council Member Inquiry Form**  
**Demande de renseignements d'un membre du Conseil**

**Subject: Landfill Capacity**

**Objet : Capacité des décharges**

**Submitted at:** Environment and Climate  
Change Committee

**Présentée au :** Comité de l'environnement  
et du changement climatique

**From/Expéditeur :**

**Date:** November 21, 2023

**File/Dossier :**

Councillor D. Hill/David Hill,  
conseiller municipal

**Date :** le 21 novembre  
2023

ECCC 2023-04

**To/Destinataires :**

General Manager, Public Works Department and  
Director, Solid Waste Services, Public Works Department/Directeur général, Direction  
générale des travaux publics et directrice, Services des déchets solides, Direction  
générale des travaux publics

**Inquiry:**

- 1. What is the totality of landfill capacity in Ottawa area in terms of total tonnage?**
- 2. What is the totality of landfill waste from all waste producers in the Ottawa areas:**
  - a. At present?**
  - b. Anticipated per year for the next 20 years?**

**Demande de renseignements :**

- 1. Quelle est la capacité totale, en tonnes, des décharges de la région d'Ottawa?**
- 2. Quelle est la quantité totale de déchets livrée dans les décharges par tous les producteurs de déchets de la région d'Ottawa :**
  - a. à l'heure actuelle?**
  - b. projetée chaque année pour les 20 prochaines années?**

**Response** (Date: 2024-Jan-31)

**Ottawa-Area Landfills**

Each landfill in Ontario is regulated by the Ministry of the Environment, Conservation and Parks and must comply with environmental regulations and standards.

Environmental Assessments (EA) are required in order to develop landfills and an Environmental Compliance Approval (ECA) is needed to operate them. If adjustments are made to landfilling practices, types of waste accepted at a landfill, or if quantities of waste received at a landfill are anticipated to increase, either an EA or ECA amendment would be required, depending on the nature of the change.

In the Ottawa region, there are five landfills with approved airspace. Each Ottawa-area landfill accepts various types of waste, including municipal residential waste, waste from the Industrial, Commercial and Institutional (IC&I) sector, Construction and Demolition (C&D) waste, and agricultural waste. The types of waste accepted at each landfill is detailed in the Ministry-approved ECA, and can only be changed through an amendment subject to Ministry approval. It is important to note that, in addition to these landfills accepting varying types of waste, where the waste is received from is decided

on and formally approved through each landfill's ECA. An overview of the five Ottawa-area landfills is outlined below in Table 1:

Table 1: Ottawa-Area Landfills

Landfill Owner, Location	Status	ECA-Approved Sector / Waste Stream	Geographic boundaries	Remaining approved airspace	ECA-Approved Annual tonnage limits
<b>Capital Region Resource Recovery Centre</b> Taggart Miller, Boundary Road at 417	Currently closed, timeline for opening is TBD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IC&amp;I</li> </ul>	Ottawa and Eastern Ontario	10 million cubic metres	450,000 tonnes
<b>Carp Landfill</b> Waste Management, 2301 Carp Road	In development	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Residential waste</li> <li>• IC&amp;I</li> <li>• C&amp;D</li> </ul>	19 Ontario Communities (outlined in <a href="#">Document 1, Schedule "B"</a> of the West Carleton Environmental Centre Municipal Host Agreement ( <a href="#">ACS2021-ICS-LEF-2003</a> ))	6.5 million cubic metres	400,000 tonnes
<b>Moose Creek Landfill</b> GFL, 17125 Lafèche Road	Actively accepting waste	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Residential waste</li> <li>• IC&amp;I</li> <li>• C&amp;D</li> </ul>	Province of Ontario	15 million cubic metres	755,000 tonnes

<b>Trail Waste Facility Landfill</b> City of Ottawa, 4475 Trail Road	Actively accepting waste	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Residential waste (85%)</li> <li>• IC&amp;I</li> <li>• C&amp;D</li> <li>• Agricultural waste</li> </ul>	City of Ottawa	3.5 million cubic metres	563,300 tonnes
<b>Waste Connections of Canada Landfill</b> Waste Connections of Canada, 3354 Navan Road	Actively accepting waste	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IC&amp;I</li> <li>• C&amp;D</li> </ul>	Province of Ontario	Unknown	234,750 tonnes

Overall, there is approximately 35 million cubic meters of approved landfilling airspace approved in the Ottawa area at various states of operational life and development. Eastern Ontario is unique in that there are a number of landfills per capita. As a result, waste disposed of at these landfills comes from communities across the province.

Total landfill capacity is approved by the Ministry of Environment, Conservation, and Parks (MECP) in cubic meters based on final contours of space. The rate at which airspace is consumed is dependent on a variety of factors, including but not limited to:

- Tonnage received;
- Settlement of waste mound;
- Diversion policies and regulations;
- Pre-processing equipment (shredding waste or sorting waste);
- Equipment and operations (number of compactors, efficiency of compacting);
- Feedstock (the type of waste accepted at the landfill);
- Economy (quantity, construction development, packaging of items purchased); and,
- Climate.

Landfills are highly engineered operations and parameters vary significantly from landfill to landfill, and year to year as well. Some landfills wish to maximize their annual tonnage limits while others, like the Trail Waste Facility Landfill, strive to prolong the life of their landfill to defer costly alternatives to landfilling or the requirement to develop a new landfill.

A calculation methodology that could be used to estimate landfill life is shown below in Table 2, but does not consider annual settlement;

Table 2: Example of Variables Impacting Landfill Life Calculations

<b><u>Landfill X</u></b>		
	<b>Scenario A</b>	<b>Scenario B</b>
<b>MECP Approved Capacity</b>	8,000,000 m <sup>3</sup>	8,000,000 m <sup>3</sup>
<b>ECA-Approved Annual tonnage limits</b>	450,000 tonnes per year	450,000 tonnes per year
<b>Actual annual tonnages received</b>	450,000 tonnes (maximum annual allowance according to ECA)	225,000 tonnes (half of annual allowance according to ECA)
<b>Airspace</b>	0.75 tonnes/m <sup>3</sup>	0.9 tonnes/m <sup>3</sup>

<b>utilization rate</b>	(industry standard)	(achieved through operational efficiencies)
<b>Airspace consumption rate</b>	450,000 tonnes / 0.75 tonnes/m <sup>3</sup> = 600,000 m <sup>3</sup> /yr	225,000 / 0.9 tonnes/m <sup>3</sup> = 250,000 m <sup>3</sup> /yr
<b>Capacity calculation</b>	8,000,000 m <sup>3</sup> / 600,000 m <sup>3</sup> /yr <b>=13.33 years to reach capacity</b>	8,000,000 m <sup>3</sup> / 250,000 m <sup>3</sup> /yr <b>= 32 years to reach capacity</b>

The purpose of providing this example is to demonstrate that changes in operational practices, business decisions, or other variables can drastically impact the lifespan of a landfill.

**Residual Waste Management Strategy**

In 2021, as part of the Residual Waste Management Strategy ([ACS2021-PWE-SWS-0005](#)), Council directed staff to investigate the cost and environmental impacts to re-direct some residential waste destined for the Trail Waste Facility Landfill to private landfills. As Council is aware, an approved goal of the City’s Solid Waste Master Plan (SWMP) is to extend the life of the Trail Waste Facility Landfill. Through the September 2023 Solid Waste Services 2026 Residential Curbside Collection Contract report ([ACS2023-PWD-SWS-0004](#)), Council approved sending a total 60,000 tonnes of curbside residential waste to the Carp Landfill and Moose Creek Landfill, starting in 2026. This action will directly support the Council-approved SWMP goal of extending the life of the Trail Waste Facility Landfill.

To maximize the use of these private landfills while giving consideration to costs and environmental impacts to redirecting waste destined for the Trail Waste Facility landfill, only waste from surrounding collection routes was considered for redirection. By diverting up to 30,000 tonnes to the Carp Landfill and up to 30,000 tonnes to the Moose Creek Landfill annually, one third of Ottawa’s residential waste collected can be diverted from the Trail Waste Facility Landfill, if determined to be feasible.

Through the Residual Waste Management Strategy, staff were also directed to investigate limiting the types of waste received at the Trail Waste Facility Landfill. This included exploring alternative disposal options for bulky waste, and limiting non-residential waste received at the landfill (such as IC&I waste, or C&D waste). Although the disposal of these types of waste at the landfill provide revenue generation through tipping fees, consideration also must be given to the amount of capacity consumed at

the landfill given the composition of these waste types. The investigation for limiting the types of waste accepted at the Trail Waste Facility landfill is underway, with recommendations expected to be reported back to Council for consideration later this year. It should be noted, though, that some types of IC&I materials, such as concrete and aggregates, are beneficially reused as road or operational pad building material when disposed at the Trail Road Facility Landfill, which would otherwise be a costly endeavour.

### **Projected Waste Tonnages**

Through the development of the City of Ottawa’s SWMP, future waste tonnages anticipated to be disposed of in Ottawa were estimated. As a reminder, the City of Ottawa is only mandated to provide waste management and collection services to the curbside sector. Provincial and Federal governments are mandated to manage waste services for sectors including the IC&I sector, the C&D sector, commercial properties, City facilities and Provincial and Federal buildings. Through Council-approval, however, Ottawa does provide waste services to various multi-residential properties, parks and public spaces, small businesses (through the Yellow Bag Program) and to schools through the Green Bin Program.

SWMP waste projections include total estimated waste generation from curbside-residential households, multi-residential properties, City facilities, parks and public spaces, hazardous and special products (HSP), and waste that is disposed of directly at the Trail Waste Facility Landfill classified as non-residential waste which includes both C&D and IC&I waste. In Ontario, there is no regulatory requirement to report quantities of IC&I waste managed to any central body. For this reason, projections for this waste stream remain consistent over the 30-term of the SWMP estimates. The starting point of 37,400 tonnes is based on the amount of IC&I waste received at the Trail Waste Facility Landfill in 2022, during the development of the SWMP.

Waste projections are provided in five-year increments in Table 3 of the [Draft Solid Waste Master Plan](#) with a high-level overview provided below in Table 3.

Table 3: SWMP Waste Projections by Sector

<b>Sector</b>	<b>Tonnages in 2024</b>	<b>Tonnages in 2044</b>
<b>Curbside-residential</b>	268,800	342,200
<b>Multi-residential</b>	69,000	82,200
<b>City Facilities</b>	25,100	31,600
<b>Parks and Public Spaces</b>	1,900	2,300

<b>HSP</b>	700	900
<b>Non-residential waste</b>	37,400	37,400
<b>Total</b>	<b>402,900</b>	<b>496,600</b>

**Waste Diversion Initiatives Across Ontario**

As Council is aware, the City of Ottawa has numerous waste diversion programs which support residents with disposing of their waste. Residents receiving curbside waste collections have two recycling programs and one organics diversion program available for disposing of waste, in addition to disposing of residual waste in the garbage. Given that this sector is the sole sector that the City is legislatively responsible for, diversion initiatives and efforts differ for other sectors across the City. For example, the IC&I sector falls under provincial jurisdiction and the City has no responsibility over how its waste is monitored or managed. Similar to the IC&I sector, the Province is also responsible for waste management in the Multi-Residential sector, however, Ottawa City Council has approved the City servicing this sector should multi-residential properties ‘opt-in’ to City services. Because of this, only the properties receiving City services can be influenced by City policies and procedures.

In 2022, Ottawa City Council approved the Multi-Residential Waste Diversion Strategy ([ACS2022-PWD-SWS-0001](#)) to support increasing waste diversion in the sector. Specifically, through this report, Council approved making organics waste diversion mandatory for all multi-residential properties receiving waste collection services from the City. This strategy roll-out is underway and members of Council will receive an update on progress made to date later this year.

The City of Ottawa participates on working groups to enhance Solid Waste Services across the Province.

There are a lot of changes taking place at the Provincial level when it comes to waste management. Through each phase of change, Solid Waste Services staff have and will continue to advocate for the Province to increase waste reduction and diversion initiatives in all sectors that fall outside of municipal jurisdiction. Staff participate on various working groups, including the Regional Public Works Commissioners of Ontario group (RPWCO) and the Municipal Resource Recovery and Research Collaborative (M3RC), which allow staff from various municipalities to align and advocate to the Province for stronger waste management services. These groups also work together with the Association of Municipalities Ontario (AMO) to make municipal governments stronger and more effective, and staff use these channels to advocate for improved

waste management services. The preservation of Ottawa's owned and operated Trail Waste Facility Landfill remains a priority and focus for staff; avenues available to support extending the lifespan of the landfill continue to be explored and implemented, as possible.

**Réponse** (Date : le 31 janvier 2024)

### **Les décharges de la région d'Ottawa**

En Ontario, chaque décharge est réglementée par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et doit respecter les règlements et les normes de l'environnement. Il faut mener des évaluations environnementales (EE) pour aménager les décharges et se faire délivrer une autorisation environnementale (AE) pour les exploiter. Si des mises au point sont apportées aux pratiques d'enfouissement et aux types de déchets acceptés dans les décharges ou que les quantités de déchets livrées dans les décharges sont appelées à augmenter, il faut alors normalement apporter une modification à l'EE ou à l'AE, selon la nature de la mise au point.

La région d'Ottawa comprend cinq décharges dont l'espace aérien est approuvé. Chacune des décharges de la région d'Ottawa traite différents types de déchets, dont les déchets résidentiels municipaux, les déchets du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), les déchets de construction et de démolition (CD) et les déchets agricoles. Les types de déchets traités dans chaque décharge sont précisés dans l'AE délivrée par le ministère et ne peuvent être modifiés qu'en déposant une modification à approuver par le ministère. Il est important de noter que hormis le fait que ces décharges traitent différents types de déchets, le point d'origine des déchets fait l'objet d'une décision et d'une approbation en bonne et due forme dans l'AE de chaque décharge. Le lecteur trouvera ci-après dans le tableau 1 une vue d'ensemble des cinq décharges de la région d'Ottawa.

Tableau 1 : Les décharges de la région d'Ottawa

Propriétaires et coordonnées des décharges	Statut	Secteur ou courant de déchets approuvé dans le cadre de l'AE	Périmètre géographique	Reliquat de l'espace aérien approuvé	Limites du tonnage annuel approuvées dans le cadre de l'AE
<b>Centre de récupération des ressources de la région de la capitale</b> Taggart Miller, chemin Boundary à la croisée de l'autoroute 417	Décharge fermée à l'heure actuelle; date de réouverture à préciser	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets ICI</li> </ul>	Ottawa et Est de l'Ontario	10 millions de mètres cubes	450 000 tonnes
<b>Décharge du chemin Carp</b> Waste Management, 2301, chemin Carp	En voie d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets résidentiels</li> <li>• Déchets ICI</li> <li>• Déchets de CD</li> </ul>	19 collectivités de l'Ontario (décrites dans <a href="#">l'annexe B de la pièce 1</a> de l'Entente avec la municipalité hôte du Centre environnemental de West Carleton)	6,5 millions de mètres cubes	400 000 tonnes

			<a href="#">(ACS2021-ICS-LEF-2003)</a>		
<b>Décharge de Moose Creek</b> GFL, 17125, chemin Laflèche	Traitement actif des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets résidentiels</li> <li>• Déchets ICI</li> <li>• Déchets de CD</li> </ul>	Province de l'Ontario	15 millions de mètres cubes	755 000 tonnes
<b>Décharge contrôlée du chemin Trail</b> Ville d'Ottawa, 4475, chemin Trail	Traitement actif des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets résidentiels (85 %)</li> <li>• Déchets ICI</li> <li>• Déchets de CD</li> <li>• Déchets agricoles</li> </ul>	Ville d'Ottawa	3,5 millions de mètres cubes	563 300 tonnes
<b>Waste Connections du Canada – Décharge d'Ottawa</b> Waste Connections du Canada, 3354, chemin Navan	Traitement actif des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets ICI</li> <li>• Déchets de CD</li> </ul>	Province de l'Ontario	Inconnu	234 750 tonnes

Dans l'ensemble, l'espace aérien approuvé pour l'enfouissement dans la région d'Ottawa à différents stades de la vie utile opérationnelle et de l'aménagement est de l'ordre de 35 millions de mètres cubes. Dans l'Est de l'Ontario, la situation est exceptionnelle puisque le ratio des décharges par habitant est élevé. C'est pourquoi les déchets éliminés dans ces décharges proviennent de collectivités de toute la province.

Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) approuve la capacité totale d'enfouissement en mètres cubes d'après les contours définitifs des décharges. Le rythme auquel l'espace aérien est consommé dépend de différents facteurs, dont :

- le tonnage livré;
- le tassement des monticules de déchets;
- les politiques et les règlements d'application sur le réacheminement des déchets;
- le matériel de prétraitement (pour le déchiquetage ou le tri des déchets);
- l'équipement des opérations (nombre de compacteurs et efficacité du compactage);
- les matières d'appoint (le type de déchets traités dans les décharges);
- la nature de l'économie locale (qui a un impact sur la quantité de déchets, de matériaux écartés par le secteur de la construction et d'emballages pour les articles achetés);
- le climat.

Les décharges sont des sites très perfectionnés, et les paramètres varient considérablement parmi ces décharges et chaque année. Dans certaines décharges, on souhaite maximiser les limites annuelles de tonnage, tandis que dans d'autres, comme la décharge contrôlée du chemin Trail, on tâche d'en prolonger la durée utile soit parce qu'il revient cher de les remplacer, soit parce qu'il faut en aménager de nouvelles.

Nous reproduisons ci-après, dans le tableau 2, une méthodologie de calcul à laquelle on pourrait faire appel pour estimer la durée utile des décharges contrôlées, sans toutefois tenir compte du tassement annuel.

Tableau 2 : Exemple de variables se répercutant sur les calculs de la durée utile de la décharge contrôlée

<b><u>Décharge X</u></b>		
	<b>Scénario A</b>	<b>Scénario B</b>
<b>Capacité approuvée par le MEPNP</b>	8 000 000 m <sup>3</sup>	8 000 000 m <sup>3</sup>
<b>Limites</b>	450 000 tonnes par an	450 000 tonnes par an

<b>annuelles de tonnage approuvées par l'AE</b>		
<b>Tonnage annuel réel livré</b>	450 000 tonnes (volume annuel maximum autorisé selon l'AE)	225 000 tonnes (la moitié du volume annuel autorisé selon l'AE)
<b>Taux d'utilisation de l'espace aérien</b>	0,75 tonnes/m <sup>3</sup> (norme de l'industrie)	0,9 tonnes/m <sup>3</sup> (taux réalisé grâce aux économies opérationnelles)
<b>Taux de consommation de l'espace aérien</b>	450 000 tonnes/0,75 tonnes/m <sup>3</sup> = 600 000 m <sup>3</sup> /an	225 000/0,9 tonnes/m <sup>3</sup> = 250 000 m <sup>3</sup> /an
<b>Calcul de la capacité</b>	8 000 000 m <sup>3</sup> /600 000 m <sup>3</sup> /an = <b>13,33 ans pour atteindre le maximum de la capacité</b>	8 000 000 m <sup>3</sup> /250 000 m <sup>3</sup> /an = <b>32 ans pour atteindre le maximum de la capacité</b>

Cet exemple vise à démontrer que les changements apportés dans les pratiques opérationnelles, dans les décisions économiques ou dans d'autres variables peuvent avoir un impact considérable sur la durée utile d'une décharge contrôlée.

### **La Stratégie de gestion des déchets résiduels**

En 2021, dans le cadre de la Stratégie de gestion des déchets résiduels ([ACS2021-PWE-SWS-0005](#)), le Conseil municipal a demandé au personnel d'étudier les coûts et les impacts environnementaux du réacheminement, dans un site d'enfouissement privé, des déchets résidentiels destinés à la décharge contrôlée du chemin Trail. Le Conseil municipal sait que l'un des objectifs approuvés dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) consiste à prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail. Dans le rapport de septembre 2023 sur les Services des déchets solides : Contrat de collecte des déchets résidentiels ([ACS2023-PWD-SWS-0004](#)), le Conseil municipal a approuvé la livraison, à partir de 2026 dans le site d'enfouissement du chemin Carp et dans la décharge de Moose Creek, d'un total de 60 000 tonnes de déchets résidentiels déposés en bordure de rue, ce qui permettra directement de réaliser l'objectif, approuvé par le Conseil municipal dans le PDGDS, qui consiste à prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail.

Pour maximiser l'utilisation de ces décharges privées tout en tenant compte des coûts et des répercussions environnementales du réacheminement des déchets destinés à la décharge contrôlée du chemin Trail, il n'a été tenu compte, pour le réacheminement, que des déchets des circuits de collecte des environs. En réacheminant chaque année à hauteur de 30 000 tonnes dans le site d'enfouissement du chemin Carp et à concurrence de 30 000 tonnes dans la décharge de Moose Creek, le tiers des déchets résidentiels ramassés à Ottawa peut être réacheminé ailleurs que dans la décharge contrôlée du chemin Trail si on constate que cette solution est viable.

Dans le cadre de la Stratégie de gestion des déchets résiduels, on a aussi demandé au personnel de se pencher sur la limitation des types de déchets livrés dans la décharge contrôlée du chemin Trail. Il s'agit entre autres d'explorer différentes options pour l'élimination des déchets encombrants et de limiter le volume de déchets non résidentiels livrés dans la décharge (dont les déchets ICI ou les déchets de CD). Même si l'élimination de ces types de déchets dans cette décharge apporte des revenus grâce aux frais d'enfouissement, il faut aussi tenir compte de la capacité utilisée dans la décharge d'après la composition de ces types de déchets. Le personnel mène actuellement l'étude destinée à limiter les types de déchets traités dans la décharge contrôlée du chemin Trail et devrait soumettre des recommandations au Conseil municipal pour étude dans le courant de l'année. Il faut toutefois signaler que certains types de déchets ICI comme le béton et les agrégats sont réutilisés avantageusement comme matériaux de construction de routes ou de plateformes opérationnelles lorsqu'ils sont livrés dans la décharge contrôlée du chemin Trail, et que leur enfouissement serait une activité par ailleurs coûteuse.

### **Le tonnage projeté de déchets**

Dans le cadre de l'élaboration du PDGDS de la Ville d'Ottawa, on a estimé le tonnage de déchets que l'on prévoit d'éliminer à Ottawa. À titre de rappel, la Ville n'a pour seule obligation que d'assurer des services de gestion et de collecte des déchets dans le secteur des habitations en bordure de rue. Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ont l'obligation de gérer les services de gestion des déchets pour les autres secteurs, dont le secteur ICI, le secteur de la CD, les propriétés commerciales, les établissements de la Ville et les immeubles provinciaux et fédéraux. Toutefois, avec l'approbation du Conseil municipal, la Ville assure effectivement les services de gestion des déchets destinés aux ménages des différents immeubles à logements multiples, aux parcs et aux lieux publics, aux petites entreprises (dans le cadre du Programme de sacs jaunes) et aux écoles dans le cadre du Programme de bac vert.

Les projections de déchets du PDGDS tiennent compte du volume total estimatif des déchets des ménages qui déposent leurs déchets en bordure de rue et des ménages qui habitent les immeubles à logements multiples, des établissements de la Ville, des parcs et des lieux publics, des produits dangereux et spéciaux (PDS) et des déchets qui sont éliminés directement dans la décharge contrôlée du chemin Trail et qui sont classifiés comme des déchets non résidentiels, dont les déchets de CD et les déchets ICI. En Ontario, la réglementation n’oblige pas à déclarer, à un organisme central, les quantités de déchets ICI gérés. Voilà pourquoi les projections établies pour ce courant de déchets restent constantes sur la durée de 30 ans des estimations du PDGDS. Le point de départ de 37 400 tonnes est établi d’après le volume de déchets ICI livrés dans la décharge contrôlée du chemin Trail en 2022, pendant l’élaboration du PDGDS.

Le tableau 3 de la [version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides](#) fait état des projections de déchets par tranches de cinq ans; le lecteur trouvera ci-après, dans le tableau 3, une vue d’ensemble de ces projections.

Tableau 3 : Les projections de déchets du PDGDS par secteur

<b>Secteurs</b>	<b>Tonnage en 2024</b>	<b>Tonnage en 2044</b>
<b>Ménages qui déposent les déchets en bordure de rue</b>	268 800	342 200
<b>Ménages des immeubles à logements multiples</b>	69 000	82 200
<b>Établissements de la Ville</b>	25 100	31 600
<b>Parcs et lieux publics</b>	1 900	2 300
<b>PDS</b>	700	900
<b>Déchets non résidentiels</b>	37 400	37 400
<b>Total</b>	<b>402 900</b>	<b>496 600</b>

### **Les initiatives de réacheminement des déchets partout en Ontario**

Le Conseil municipal sait que la Ville d’Ottawa a de nombreux programmes de réacheminement des déchets, qui permettent aux résidents d’éliminer leurs ordures. Les résidents qui ont droit à la collecte des déchets en bordure de rue font appel à deux programmes de recyclage et à un programme de réacheminement des déchets organiques pour éliminer leurs ordures, en plus de pouvoir jeter à la poubelle leurs déchets résiduels. Puisqu’il s’agit du seul secteur dont la Ville est responsable en vertu

de la loi, les initiatives et les efforts de réacheminement sont différents dans les autres secteurs sur tout le territoire d'Ottawa. Par exemple, le secteur ICI relève de la compétence du gouvernement provincial, et la Ville n'est pas du tout responsable des moyens de surveillance ou de gestion des déchets de ce secteur. Le gouvernement provincial est aussi responsable, en plus des déchets ICI, de la gestion des déchets du secteur des immeubles à logements multiples; or, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé la décision de servir ce secteur si les ménages des immeubles à logements multiples décident de se prévaloir des services de la Ville. Voilà pourquoi seules les propriétés qui ont droit aux services de la Ville peuvent être soumises à ses politiques et procédures.

En 2022, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples ([ACS2022-PWD-SWS-0001](#)) pour permettre de réacheminer un plus fort volume de déchets produits dans ce secteur. Essentiellement, dans ce rapport, le Conseil a approuvé la décision de rendre obligatoire le réacheminement des déchets organiques pour tous les immeubles à logements multiples dans lesquels la Ville assure les services de collecte des déchets. Nous sommes en train de déployer cette stratégie et nous soumettrons dans le courant de l'année aux membres du Conseil municipal le compte rendu des progrès accomplis.

La Ville d'Ottawa participe à des groupes de travail chargés d'améliorer les services de gestion des déchets solides dans l'ensemble de la province.

Il y a énormément de changements, à l'échelle provinciale, dans la gestion des déchets. Dans chacune des phases de cette évolution, le personnel des Services des déchets solides a accompli et continuera d'accomplir des démarches auprès du gouvernement provincial pour augmenter le nombre d'initiatives de réduction et de réacheminement des déchets dans tous les secteurs qui ne sont pas du ressort des municipalités. Le personnel participe à différents groupes de travail, dont le groupe des commissaires régionaux des travaux publics de l'Ontario (CRTPO) et le Municipal Resource Recovery and Research Collaborative (M3RC), ce qui permet aux membres du personnel de différentes municipalités de se concerter et de réclamer au gouvernement provincial une plus grande rigueur dans les services de gestion des déchets. Ces groupes travaillent aussi de concert avec l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) pour améliorer l'importance et l'efficacité des administrations municipales, et le personnel fait appel à ces réseaux pour prôner l'amélioration des services de gestion des déchets. La préservation de la décharge contrôlée du chemin Trail, dont la Ville d'Ottawa est propriétaire et exploitant, est toujours une priorité pour le personnel de la Ville, qui

continue d'explorer et de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les moyens permettant de prolonger la durée utile de la décharge publique contrôlée.

**Standing Committees / Commission Inquiries:**

**Demande de renseignements des comités permanents et de la Commission :**

*Response to be listed on the Environment and Climate Protection Committee Agenda of February 20, 2024*

Réponse à inscrire à l'ordre du jour de la réunion du Comité de l'environnement et du changement climatique prévue le 20 février 2024.